



14ème législature

Question N° : 103700	De M. Jacques Péliissard (Les Républicains - Jura)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >équipements	Analyse > imagerie médicale. tarifs. perspectives.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Péliissard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nouvelle baisse des tarifs radiologiques. L'Union nationale des caisses d'assurance maladie a annoncé, le 16 janvier 2017, deux mesures d'économies sur l'imagerie médicale. L'une baisse les tarifs des forfaits techniques ; l'autre supprimera le modificateur Z qui tenait compte des importantes charges spécifiques aux médecins radiologues. Ces mesures, adoptées sans concertation avec la profession, viennent s'ajouter à celles prises chaque année depuis neuf ans. Elles sont lourdes de conséquences : fermetures de cabinets de radiologie de proximité, indispensables pour les médecins et leurs patients, avec ce que cela implique également pour l'emploi ; réduction des capacités d'investissement dans des équipements continuellement renouvelés, offrant des capacités de diagnostic de plus en plus précis et rapide, gages d'un traitement efficace et allégé ; impossibilité de réduire les délais de rendez-vous pour un examen de scanner et surtout d'IRM, à l'encontre des objectifs fixés par le plan cancer III. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir veiller à ce qu'il soit mis un terme à ces baisses tarifaires non concertées qui mettent en péril l'excellence de l'imagerie médicale française.